Objets nazis : une vente aux enchères fait polémique à Caen

Des cartes d'identité tamponnées du mot « juif », masques à gaz et autres objets nazis ont été mis en vente ; l'Institut national de recherches archéologiques préventives pourrait porter plainte

Par TIMES OF ISRAEL STAFF

26 novembre 2024, 11:22



Illustration. Carte d'identité des parents de Martin Weil marquée de la lettre "J" pour Juif. (Crédit : Yad Vashem)

Une vente aux enchères, organisée vendredi 22 et samedi 23 novembre à Caen, a suscité la controverse, après que des objets nazis et des cartes d'identité tamponnées du mot « juif » par le régime nazi ont été proposés à l'achat.

En tout, 269 lots d'objets ont été achetés au cours des deux soirées. Parmi eux, une paire de bottes fourrées, un manteau de cavalerie, des masques à gaz, mais aussi des photos de soldats SS et des cartes d'identité française tamponnée du mot « juif » par le régime collaborationniste de Vichy, selon France 3 Normandie.

Le journal régional Normandie Paris ajoute qu'un laissez-passer pour des soldats de la Wehrmacht et une ordonnance officielle concernant le port de l'étoile jaune faisaient également partie des objets mis aux enchères.

- « Faire du commerce avec ce genre de documents, ce n'est pas possible », a déploré Frédéric Pécout, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, qui pourrait déposer plainte.
- « Cette carte est tamponnée 'juif', ces éléments ont été tamponnés par la Gestapo, on peut imaginer que ces personnes ont disparu dans les camps de concentration », a-t-il poursuivi. « On peut se poser des questions, notamment quand des descendants nous interpellent sur ces ventes publiques, et on peut se poser des questions également sur l'intérêt de collectionneurs à acquérir ce type d'objets ».

Le Collectif des vigilants, qui effectue une veille des réseaux sociaux pour dénoncer l'antisémitisme et le racisme, a alerté sur la vente aux enchères en publiant des photos de certains objets controversés mis en vente.

De son côté, Xavier Aiolfi, qui a fait l'expertise de nombreux objets présentés lors de cette vente, a déclaré dans Ouest France que « ces objets sont des pièces à conviction. Je trouve cela bien que l'on puisse permettre, entre autres, à des institutions publiques de les récupérer. Certaines sont là pour la mémoire de la Shoah ».

Le commissaire-priseur Jean Rivola a, quant à lui, estimé que « tout un chacun peut acquérir [ces objets], mais là c'est de l'histoire que vous achetez. Imaginer quelqu'un faire du mal avec ? Non pas du tout ».

Il affirme que la majorité des objets vendus reviennent « à des passionnés qui écrivent des livres, des articles, qui travaillent chaque année sur ce que furent la résistance et l'occupation, ou à des institutions publiques, qui, elles, les ouvrent au public ».

Des musées se portent d'ailleurs souvent acquéreurs de ces objets.

D'un point de vue légal, la détention et la vente d'objets et de documents nazis sont autorisées, mais il est interdit de porter ou d'exhiber des objets « rappelant ceux d'organisations ou de personnes responsables de crimes contre l'humanité », sous peine d'une lourde amende.